

FICHE DE POSTE : DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION DE CORSE (INSPE)

Conformément à l'article 45 de la loi Pour une Ecole de la Confiance du 26 juillet 2019 et au décret 2019-920 du 30 août 2019, le directeur de l'Institut a vocation à diriger l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de l'académie, composante de l'université de Corse Pasquale Paoli.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Mettre en œuvre la politique pédagogique et scientifique de l'INSPE telle que définie dans l'arrêté d'accréditation 2018-2022 en date du 4 février 2019 et la convention tripartite Etat/UCPP/CDC 2018-2022 en prenant appui sur les caractéristiques des différents partenaires, participant au projet et en s'adaptant au contexte académique et territorial ;
- Définir et piloter la mise en œuvre du projet avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- Contribuer à l'évolution du projet de l'INSPE de l'académie de Corse, en veillant à la qualité de la formation et à son caractère professionnalisant, en cohérence avec la politique scientifique et pédagogique définie par l'UCPP, université dans laquelle est intégrée l'INSPE de Corse ;
- Organiser des relations de partenariat avec l'employeur (MENJ) et les partenaires institutionnels (CDC notamment) ;
- Représenter l'INSPE dans l'ensemble des instances décisionnelles ;
- Faire coopérer les équipes des différents partenaires associés ;
- Fédérer l'action de l'équipe pédagogique de l'INSPE en prenant en compte la pluralité des intervenants ;
- S'assurer du pilotage de la structure, y compris sur les sites délocalisés de Borgu et Aiacciu, en s'appuyant sur une équipe de direction.

PROFIL

Il est attendu du directeur de l'INSPE :

- une expérience dans le domaine de l'innovation, notamment pédagogique (organisation d'événements ; conduite de diplômés ; responsabilités ; projets scientifiques, rayonnement...) y compris au niveau international ;
- une expérience dans l'exercice d'une responsabilité, la gestion d'un service ou d'une structure complexe, dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur ou la recherche ;
- une expérience en matière d'enseignement dans le 1^{er}, 2nd degré et/ou dans le supérieur, ainsi qu'une compétence scientifique attestée dans le champ disciplinaire du candidat titulaire d'un doctorat des universités ;
- une capacité à la conduite de projets ;
- de solides connaissances en matière de gestion des ressources humaines, administratives et financières en milieu universitaire ;
- une connaissance des enjeux et du fonctionnement du système éducatif, primaire, secondaire et supérieur dans le cadre national et régional ;
- une connaissance des enjeux de la formation professionnelle universitaire, et notamment de la formation des enseignants-chercheurs.
- des qualités de négociation et d'animation ;
- une aptitude à fédérer de multiples acteurs autour du projet de l'INSPE de Corse.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 04 novembre 2019 à 17h. Tout dossier déposé ou réceptionné après cette date sera déclaré irrecevable. Les dossiers de candidature seront adressés à :

M. Le Président de l'Université – Università di Corsica Pasquale Paoli – Bâtiment Desanti - BP52 - 20250 CORTI

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

1. Le dernier arrêté de nomination dans le corps/grade
2. Le diplôme de Doctorat assorti du rapport de soutenance
3. Une lettre de motivation
4. Un curriculum vitae
5. Une présentation du candidat, reprenant l'ensemble des rubriques suivantes :

Synthèse de la carrière

Présentation chronologique des principales étapes de la carrière faisant apparaître les éléments les plus significatifs (diplômes, positions, principales responsabilités et activités).

Activité pédagogique

Présentation de l'activité d'enseignement : principaux enseignements en mettant l'accent sur les thématiques enseignées, les pratiques et innovations pédagogiques.

Présentation des formations suivies concernant les activités pédagogiques.

Responsabilités pédagogiques.

Activité scientifique

Présentation synthétique des thématiques de recherche : grands axes de recherches et apport dans le ou les domaines concernés.

Publications/Travaux : présentation succincte des cinq publications ou travaux jugés les plus significatifs.

Encadrement doctoral.

Diffusion et rayonnement (diffusion du savoir, actions de transfert didactique, participation et/ou organisation de colloques, conférences, journées d'étude, activités internationales...).

Responsabilités scientifiques.

Responsabilités collectives

Présentation générale des responsabilités exercées (administratives, gestion de projets, mandats, autres).

Autres informations

Rubrique pour la présentation de situations particulières ou d'actions non mentionnées précédemment.

6. Une présentation du contexte et des enjeux relatifs à la mise en place du projet de l'INSPE de Corse.

INFORMATION SUR LA PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

La procédure se déroule en 3 phases :

- chaque candidat est présélectionné par le Comité d'audition, sur dossier ;
- chaque candidat présélectionné est invité à se présenter devant les membres des Conseils de l'Institut, en séance plénière ;
- chaque candidat présélectionné est convoqué à l'audition devant le Comité.

Calendrier prévisionnel (ne valant pas convocation) :

- Conseils de l'Institut : mercredi 27 novembre 2019 (matin)
- Comité d'audition : mercredi 27 novembre 2019 (après-midi)

La prise de fonction est prévue à la date de l'arrêté ministériel de nomination.